

CFA SupOptique

Devenez
ingénieur
par la voie de
l'apprentissage



Une formation d'ingénieur en partenariat avec les entreprises

1^{ère} partie : Généralités

La formation par apprentissage au CFA SupOptique

Olivier Fortin – Directeur du CFA

La rencontre de trois parties

Un apprenti

Une entreprise

Un centre de formation

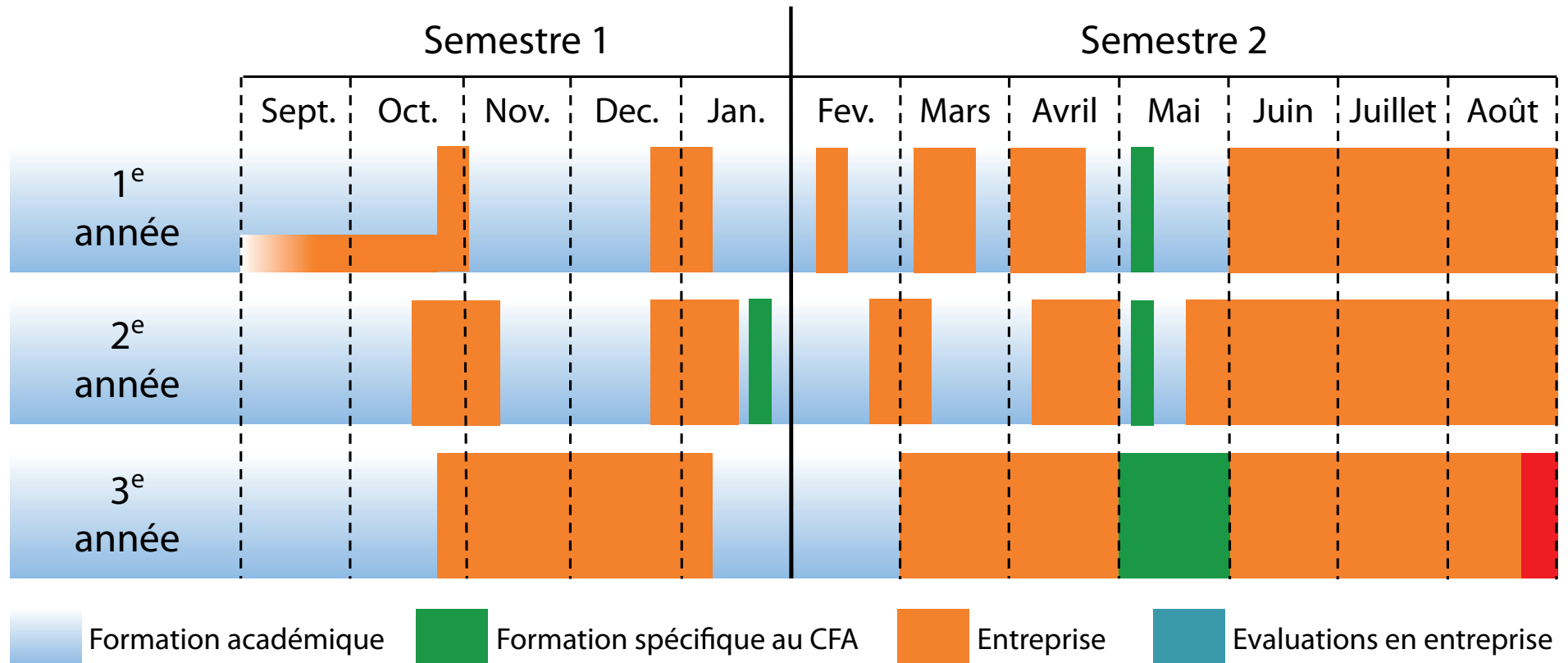
Le CFA-SupOptique

Officialisée par un contrat tripartite
pour la formation d'un apprenti

Le principe de l'apprentissage

- Une activité professionnelle en entreprise
 - Statut apprenti (salarié en CDD)
 - Des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA)
 - Pendant le temps de travail
- Une formation par alternance

Le déroulement



L'apprenti

- Un salarié
 - Régime salarié pour les congés et la sécurité sociale (moins de vacances)
- Encadré par un maître d'apprentissage
- Suivi par un tuteur académique
- Une de ses missions professionnelles: se former en suivant des cours (obligation d'assiduité)

« L'étudiant »

- Formation d'ingénieur à l'institut d'Optique
- Une formation spécifique
 - Evaluations en entreprise
 - Evaluations au CFA
 - Compétences évaluées:
 - les compétences scientifiques et techniques
 - d'autres types de compétences : autonomie, engagement, intégration, organisation, international...

Les tuteurs

- Le maître d'apprentissage:
 - Contact privilégié de l'entreprise
 - Encadre l'apprenti
 - S'assure de l'insertion de l'apprenti
 - S'assure de sa formation professionnelle
 - Compétences
 - Relations
 - S'assure de sa progression
 - Evaluate et alerte

L'apprenti est un « ingénieur en devenir »

Les tuteurs

- Le tuteur académique
 - Contact privilégié du CFA SupOptique
 - Suit la progression de l'apprenti
 - Conseille l'apprenti
 - Evalue et alerte

Le CFA SupOptique

- **Supervise l'ensemble**
 - Fonctionnement interne et externeDirecteur O. Fortin
- **Gère la formation pédagogique**
 - Cours...Responsable pédagogique V. Josse
- **Assure le suivi administratif et financier**
 - Contrats...Responsable administrative C. Rayer
- **Recrute des apprentis**
Responsable recrutement N. Westbrook

Extrait du règlement de scolarité

*Pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée, les apprentis doivent justifier, avant le jury de remise des diplômes, **d'une expérience à l'international d'au moins 4 semaines depuis le baccalauréat**. Sont pris en considération les stages à l'étranger, les stages linguistiques, les périodes à l'étranger dans le cadre du contrat d'apprentissage et les cursus dans des universités étrangères. Cette règle s'applique aux apprentis rentrant en première année à la rentrée 2015. **Les apprentis des promotions antérieures doivent l'appliquer dans la mesure du possible.***

Les objectifs pour l'obtention du diplôme:

- Justifier d'une expérience minimale (de 4 semaines) à l'étranger depuis le Bac
- Validez une compétence à l'international. Compétence à valider lors de l'évaluation 3A (dans les acquis en entreprise).

Exemples: Séjour international dans le cadre de l'entreprise (visite de site, salons, conférence). Communication à l'international (collaboration). Fournisseur à l'international (contact régulier)

La validation des 4 semaines

- Courrier de l'entreprise
- Validation par le maître d'apprentissage
- Certificat de l'organisme ayant accueilli l'apprenti

Démarche :

- Contacter O. Fortin si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre séjour/activité.

**NE PAS ATTENDRE SEPTEMBRE DE LA 3A
POUR TROUVER VOTRE SEJOUR**

Le soutien du CFA

- Une subvention de 500 €uros sur base de justificatifs

La Procédure administrative:

- Signature d'une convention apprenti/CFA
- Fourniture des justificatifs
- RIB car paiement par virement

Questions ?